

Décision N° ES/CR/2024/855

Demande de subvention
auprès de la Caisse
d'Allocations Familiales de
l'Oise – Appels à projets
REAAP 2024 – service petite
enfance

DECISION

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant les délégations consenties au Maire de Senlis par le Conseil Municipal en vertu des articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment pour demander l'attribution d'une subvention à tout organisme financeur,

VU l'arrêté n°120 du 09 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Elisabeth SIBILLE, 3^{ème} Adjointe au Maire,

CONSIDERANT l'appel à projets Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) 2024 de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) auquel le service Petite Enfance a répondu afin de développer des actions à destination des parents,

DECIDONS :

Article 1 – Le service petite enfance de la Ville en réponse à l'appel à projet REAAP 2024 va développer les actions suivantes avant le 31 décembre 2024:

- proposer aux parents de réaliser des activités avec leurs enfants
- ateliers partagés parents/enfants/assistantes maternelles
- conférences et cycle de conférence débat, ciné-débat

Article 2 – La Ville de Senlis sollicite une demande de subvention auprès de la CAF pour développer ces actions à hauteur de 1232 € pour l'année 2024 (achat de matériel, intervenants extérieurs).

Article 3 – Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif – 14 rue Lemerchier 80000 AMIENS, qui peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 – L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La Sous-Préfecture
- La Perception Municipale
- La Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise

Fait à Senlis, le 23 JUIL 2024



Elisabeth SIBILLE

3^{ème} Adjointe Déléguée à la Petite Enfance,
à l'Education et à la Jeunesse

Cette décision a été, 23 JUIL 2024
Reçue en Ss-Préfecture le : 23 JUIL 2024
Notifiée le : 23 JUIL 2024
Publiée sur le site internet de la Ville : 23 JUIL 2024